

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 1^{er} mars 2006

Messagerie

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 193 000 F pour l'équipement de l'Ecole des arts décoratifs, bâtiment du numéro 5, rue de l'Encyclopédie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 193 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'équipement de l'Ecole des arts décoratifs, bâtiment numéro 5, rue de l'Encyclopédie.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit est inscrit au budget d'investissement dès 2006 sous la rubrique 03.25.00.00 506 0 6301 (ancienne numérotation 34.50.00.506.63).

² Il se décompose de la manière suivante :

- Equipement informatique	84 000 F
- Mobilier, Equipement	<u>109 000 F</u>
	193 000 F

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Cadre général

L'école des arts décoratifs de Genève (EAD) est constituée de deux entités.

a) L'école d'arts appliqués de Genève (EAA) – enseignement secondaire postobligatoire

Elle assure la formation de 485 élèves à plein temps dont 63 apprentis à temps partiel pour l'obtention d'un CFC. 147 d'entre eux visent l'obtention d'une maturité professionnelle artistique (MPA) intégrée ou post CFC (effectifs 2004-2005).

Les formations dispensées par l'EAA sur trois à quatre ans touchent les métiers suivants :

- bijoutier/ière,
- céramiste,
- concepteur/trice en multimédia,
- créateur/trice de vêtements (anciennement couture),
- designer 2D et 3D,
- dessinateur/trice d'intérieur,
- graphiste.

Une classe préparatoire introduit les bases communes à l'ensemble des formations. Des classes propédeutiques d'une durée d'une année préparent les porteurs d'une maturité gymnasiale ou les porteurs d'une maturité professionnelle avec un CFC non spécifique à l'entrée à la Haute école d'arts appliqués HES de Genève (HEAA).

Les effectifs croissent d'une manière régulière depuis quelques années et tous les espaces sont entièrement occupés :

EAA	01-02 **	02-03 **	03-04 **	04-05	05-06
Préparatoire	70	82	84	94	95
Bijouterie	39	45	39	43	40
Bijouterie (apprentissage)	56	49	43	52	50
Céramique	24	15	15	18	16
Conception multimédia	12	32	46	49	49
Création de vêtements (couture)	29	30	31	33	35
Dessin d'intérieur	24	24	21	20	22
Dessin d'intérieur (apprentissage)	-	-	1	1	1
Expression artistique	16	10	-	-	-
Design	-	-	23	46	66
Graphisme	58	57	59	43	43
Graphisme (apprentissage)	19	15	14	9	9
MPA post CFC ***	10	10	4	7	13
Propédeutique	40	63	60	68	70
Total	397	432	440	483	509
Pourcentage	100 %				128 %

- ** source : statistiques de fin d'année scolaire (30 juin) du secrétariat élèves de l'EAA
- *** formation au CEPTA, en principe (à l'exception des cours spécifiques)

b) La Haute école d'arts appliqués HES de Genève (HEAA) – enseignement de niveau universitaire

Elle forme sur une durée de trois ans 247 designers (postgrade inclus) de niveau HES dans les domaines suivants (effectifs 2004-2005) :

- architecture d'intérieur,
- communication visuelle,
- design industriel et de produits (trois orientations) :
 - mode, style et accessoires,
 - bijou-objet et accessoires,
 - design céramique et objets – cette orientation est en cours de restructuration en un Centre de création et de ressources en céramique (CCRC) dès la rentrée 2007-2008.

Elle offre également une formation postgrade « immédiat : Arts et médias » sur deux ans et des cours de formation continue.

L'évolution des effectifs d'étudiants de la HEAA entre 2001 et 2005 :

HEAA	01-02 *	02-03 *	03-04 *	04-05 *	05-06
Architecture d'intérieur	41	46	51	57	62
Communication visuelle	47	55	77	89	105
Mode, style et accessoires	29	39	39	40	42
Bijou-objet et accessoires	18	16	22	20	22
Design céramique et objets	14	16	21	16	9
Sous-total	149	172	210	222	240
Postgrade « Nouveaux médias »	17	13	18	25	30
Total	166	185	228	247	270
Pourcentage	100 %				162.7 %

* source : statistiques rentrée académique (octobre) du secrétariat étudiants de la HEAA

L'augmentation constante du nombre d'élèves (EAA) et d'étudiants (HEAA) a nécessité de nouvelles surfaces.

2. Situation à la rentrée 2005-2006

En juin 2005, l'Ecole des arts décoratifs de Genève s'est vu mettre à disposition des espaces utiles de 684 m² à la rue de Malatrex 14. Le déménagement des enseignants et élèves de la section créateur/trice de vêtements (anciennement couture) s'est fait au mois d'octobre de la rue de l'Encyclopédie à la rue Malatrex.

Ce déménagement à la rue Malatrex et les « rocares » de sections (EAA) et de filières (HEAA) qui s'en suivent permettent, dans le bâtiment de l'Encyclopédie numéro 5 :

- de créer des nouvelles salles de classes indispensables résultant du dédoublement des classes de la filière « communication visuelle » (formation de base HEAA -HES),
- d'accueillir la propédeutique de « communication visuelle » EAA et certains cours théoriques HEAA actuellement au numéro 2, rue Necker, et ainsi y libérer des espaces au profit de la section « designer » de l'EAA,

- d’attribuer des espaces nécessaires au postgrade « Nouveaux médias » qui deviendra, dès la rentrée académique 2005-2006, un postgrade commun avec l’Ecole supérieure des beaux-arts de Genève (ESBA) une augmentation des effectifs étant confirmée,
- de créer des espaces de travail, de réunion et des bureaux pour les enseignants actifs dans les projets de recherche appliquée et de développement,
- d’augmenter, pour la filière « communication visuelle » et le postgrade « Nouveaux médias », l’espace actuellement trop restreint des salles dédiées aux opérations techniques telles la vidéo, le montage vidéo, la photographie, le son, le maquettage, la réparation, le studio blue box et le studio de filmage,
- de dédier le bâtiment au niveau HES et ainsi de renforcer la cohérence spatiale des formations de la HEAA : filière « communication visuelle », postgrade « Nouveaux médias » et certains cours théoriques HEAA.

3. Acquisitions nécessaires

La création et le réaménagement des espaces suivants à la rue de l’Encyclopédie sont prévus :

- 4 salles de cours,
- 1 salle de conférence / réunion,
- 1 bureau pour les collaborateurs engagés dans des projets de recherche appliquée et développement,
- 1 bureau pour le responsable de la filière de communication visuelle,
- 1 salle des maîtres,
- 1 secrétariat,
- 1 bureau pour les assistants HES.

De nouveaux équipements mobiliers et informatiques sont nécessaires pour rendre ces bureaux, salles de classes, salle de maîtres, salles de conférences opérationnels.

Le coût des équipements prévus dans ces espaces est estimé à 109 000 F pour le mobilier et à 84 000 F pour le matériel informatique, soit un montant total de 193 000 F.

Cette estimation a été réalisée en collaboration et en conformité avec les normes de la CCA et du CTI, que ce soit pour le type de matériel acquis, le respect des procédures liées aux marchés publics et les négociations sur l'obtention de rabais.

Le détail des acquisitions de mobilier et de matériel informatique est le suivant :

		Mobilier	Informatique
rez	<i>meuble</i>	2 000 F	
1 ^{er} étage	<u>Secrétariat</u> : <i>Postes informatiques, imprimante bureaux, chaise, bibliothèque</i>	5 000 F	4 000 F
2 ^{ème} étage	<u>Bureau des assistants HES</u> : <i>Postes informatiques, bureaux, chaises, meubles de rangement</i>	13 000 F	11 000 F
3 ^{ème} étage	<u>2 salles de cours</u> : <i>tables, chaises, tableaux noirs sur roulettes</i> <u>1 salle de conférence</u> : <i>tables, chaises, poste informatique, imprimante</i>	38 000 F	5 000 F
4 ^{ème} étage	<u>Grande salle de cours</u> : <i>chaises, armoire, tableau noir sur roulettes</i> <u>Salle de cour des propédeutiques</u> : <i>postes informatiques, imprimante, tables, chaises, tableau noir sur roulettes</i> <u>Bureau R&D</u> : <i>tables, chaises, poste informatique</i> <u>Bureau responsable comm. Visuelle</u> : <i>postes informatiques, imprimante, table, chaises, meubles de rangement</i> <u>Salle des maîtres</u> : <i>tables, chaises, meuble de rangement</i>	51 000 F	64 000 F
		109 000 F	84 000 F

4. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir approuver le présent projet de loi qui permettra d'équiper les espaces libérés par le déménagement des enseignants et élèves de la section créateur/trice de vêtements (anciennement couture) de la rue de l'Encyclopédie à la rue Malatrex. Ainsi, l'Ecole des arts décoratifs gagne en cohérence, les nouveaux espaces équipés permettront d'absorber l'augmentation des effectifs d'étudiants, l'arrivée des élèves en propédeutique et la création d'espaces de travail depuis longtemps devenus nécessaires.

Annexes :

- 1) *Préavis technique de l'administration des finances de l'Etat*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) *Fiche technique du CTI*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Administration des Finances de l'Etat

PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement autre

rubrique n° 03.25.00.00 506 0 6301
(ancienne numérotation 34.50.00.506.63)

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 193 000 F pour l'équipement de l'Ecole des arts décoratifs, bâtiment du numéro 5, rue de l'Encyclopédie.

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.01	0.01	0.04	0.04	0.04	0.04	0.02	0.02
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.01	0.01	0.04	0.04	0.04	0.04	0.02	0.02
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.01	0.01	0.04	0.04	0.04	0.04	0.02	0.02

3. Financement

Ce crédit d'investissement devra être inscrit au budget d'investissement dès 2006.

Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2006, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que la tranche du crédit d'investissement pourra être automatiquement versée.

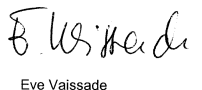
4. Remarques

Deux PL, qui n'ont pas de lien direct entre eux, ont été prévus sous la rubrique 34.50.00.506.63. Le premier concerne l'équipement et l'ameublement de locaux des sites de la Haute Ecole de Santé, le deuxième qui fait l'objet de la présente demande de crédit concerne l'équipement de l'Ecole des arts décoratifs (EAA). Au niveau du budget et/ou du Compte d'Etat publiés, le regroupement de deux projets différents sous une seule rubrique budgétaire rend leur lisibilité et leur suivi moins évident. Le département de l'instruction publique (DIP) a précisé qu'il s'agissait d'une exception, que le plan de trésorerie de grands travaux présenterait les deux PL sur deux lignes distinctes et que le DIP est à même de séparer très clairement les dépenses liées à ces deux projet par le biais de ses centres de responsabilités.

Le DIP a confirmé qu'une tranche de 193 000 F, représentant le montant total du présent crédit, devrait être inscrite dans le futur PB2006 bis. Le PB2006 gelé prévoyait une tranche unique de 300 000 F pour ce projet.

Selon la fiche technique du Centre des Technologies de l'information (CTI), les dépenses pour le matériel informatique (84 000 F) seront prévues sur le budget d'investissement du DIP (équipements destinés à la filière HES), le CTI n'en assurant pas la gestion, ni le renouvellement.


Marc Gionna


Eve Vaissade

Genève, le 31 janvier 2006

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et la fiche technique CTI transmis le 20 janvier 2006 ainsi que les tableaux financiers transmis le 22 décembre 2005. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 2 février 2006

Signature du responsable financier :



Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de Loi ouvrant un crédit d'investissement de 193 000 F pour l'équipement de l'Ecole des arts décoratifs, bâtiment du numéro 5, rue de l'Encyclopédie

Projet présenté par le DIP

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	5'549	5'549	40'174	40'174	40'174	40'174	19'174	19'174
Charges en personnel [30] <small>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</small>								
Dépenses générales [31] <small>Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment <small>(fluides (eau, énergie, combustibles), condensation, entretien, location, assurances, etc.)</small>								
Charges financières [32 + 33]	5'549	5'549	40'174	40'174	40'174	40'174	19'174	19'174
Intérêts (report tableau)	5'549	5'549	5'549	5'549	5'549	5'549	5'549	5'549
Amortissements (report tableau)	0	0	34'625	34'625	34'625	34'625	13'625	13'625
Autres charges <small>(préciser la nature) (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36]								
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] <small>(augmentation de revenus (impôts, amendements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] <small>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	5'549	5'549	40'174	40'174	40'174	40'174	19'174	19'174
Remarques :								

Signature du responsable financier :
Date :

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de Loi ouvrant un crédit d'investissement de 193 000 F pour l'équipement de l'Ecole des arts décoratifs, bâtiment du numéro 5, rue de l'Encyclopédie

Projet présenté par le DIP

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissement brut	193'000	0	0	0	0	0	0	193'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	193'000	0	0	0	0	0	0	193'000
Informatique (équipement, logiciel et progiciel)	84'000	0	0	0	0	0	0	84'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	109'000	0	0	0	0	0	0	109'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	5'549	5'549	40'174	40'174	40'174	40'174	19'174	19'174
Intérêts	5'549	5'549	5'549	5'549	5'549	5'549	5'549	5'549
Amortissements	0	0	34'625	34'625	34'625	34'625	13'625	13'625
								charges financières récurrentes

Signature du responsable financier :

Date :



FICHE TECHNIQUE CTI

Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 193 000 F pour l'équipement de l'Ecole des arts décoratifs, bâtiment du numéro 5, rue de l'Encyclopédie.

Préambule

Pour ce qui concerne les technologies de l'information, ce projet de loi porte sur l'acquisition de matériel à des fins pédagogiques. La plupart des rubriques ci-dessous sont dès lors sans objet.

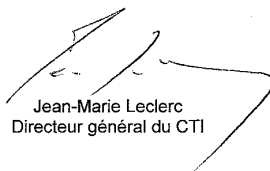
- 1 Système d'information et de communication :
Sans objet.
- 2 Développement :
Sans objet.
- 3 Architecture technique :
Sans objet.
- 4 Organisation de projet :
L'acquisition des équipements prévus est sous la responsabilité des HES.
- 5 Financement :
S'agissant d'équipements destinés principalement à la filière HES, le CTI n'est pas directement impliqué.
Le montant de 84 000 F couvre les acquisitions prévues pour répondre aux besoins de l'école, principalement des ordinateurs individuels et des imprimantes selon des configurations spécifiques. Les dépenses sont prévues sur le budget d'investissement du DIP, le CTI n'en assurant pas la gestion, ni le renouvellement.
Le CTI ne peut se prononcer sur l'adéquation du matériel prévu (Mac G5 avec écrans 20") par rapport aux besoins pédagogiques spécifiques.
- 6 Evolution et maintenance du système :
Le renouvellement du matériel (PC et imprimantes) devra être prévu dans le budget des HEG.
- 7 Priorité :
Projet lié à l'attribution de nouveaux locaux.

- 8 Formation :
Sans objet
- 9 Sécurité et éthique :
Sans objet

En conclusion, sous réserve du commentaire mentionné sous chiffre 5, nous validons sans réserve ce projet de loi.



Jean-Claude Mercier
Directeur opérationnel



Jean-Marie Leclerc
Directeur général du CTI

Genève, le

18 JAN. 2006